

Délibération N° 20260625-08

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sylvain SALIGOT, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, Viviane TORNE, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON, Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Jean-François RABAUD donnant procuration à Viviane TORNE
Mélissa PUJO-MENJOUET donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET
David MAPPA donnant procuration à Aurore VILLE
Etienne LAY

Secrétaire de séance : M. David LAFFAILLE

Objet : RENOUELEMENT DU BAIL CB 21 A LA MONGIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail CB 21 à La Mongie sous la forme d'un bail (trame type 2021) aux consorts Malus pour une durée de 30 ans, rétroactivement à partir du 1er janvier 2025, pour un loyer annuel de 1 785 € indexé depuis le 1er janvier 2021.

Maître Pierre STRZALKOWSKI, notaire à Ondres, sera chargé de rédiger l'acte.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de bail selon les modalités présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Article 1^{er} :** approuve le renouvellement du bail CB 21 à La Mongie fondé sur la trame du bail 2021, pour une durée de 30 ans rétroactivement à partir du 1er janvier 2025 aux Consorts Malus, et pour un loyer annuel de 1785€, sur la base de l'indice au 1er janvier 2021.
- **Article 2 :** mandate Maître Pierre Strzalkowski, notaire à Ondres (40), pour l'établissement de l'acte authentique et de tous documents utiles,
- **Article 3 :** charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, pour signer l'acte authentique et tous documents utiles.

Date affichage : 02/07/2026

Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

